

# La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

Le patronat de la Loire  
joue avec le feu

*TONY PEYRE*

Une grève à demi sauvage  
dans le Livre

*G. MAUPIOUX*

La nouvelle convention  
de la Métallurgie parisienne

*CH. PATAT*

Chliapnikov serait vivant !

*R. LOUZON*

L'automation :  
nouvelle révolution industrielle

*W. BUCKINGHAM - Jr.*



# Dix semaines de grève des menuisiers

## Les menuisiers poursuivent l'action

Commençant leur mouvement le 6 septembre, les menuisiers de la région stéphanoise devaient soutenir, jusqu'à satisfaction, une grève de 10 semaines qui, dans la région et la corporation, n'avait jamais eu de précédent. Il faut remonter à 1920 pour trouver une grève des menuisiers qui dura 6 semaines.

On se rappelle (1) qu'ayant démarré les premiers, les menuisiers décidèrent, à 97 pour cent à bulletin secret, de poursuivre le mouvement lorsque, le 29 septembre, le mot d'ordre de grève générale de toutes les corporations du Bâtiment fut suspendu.

Chaque matin à la Bourse du Travail de Saint-Etienne une assemblée regroupant de 120 à 200 grévistes, et où étaient représentés les comités de grève de Firminy et Bonson, faisait le point de la situation et organisait les « équipes de chasseurs » (piquets de grève pourchassant quelques renards, surtout des tâcherons et confisquant leurs caisses à outils).

## Soutenus par la solidarité ouvrière

C'est à l'issue de ces réunions qu'étaient distribués les secours en espèces ou en nature. Dans un élan de solidarité interprofessionnelle, ce furent près de 6 millions qui furent collectés et qui, ajoutés aux bons de marchandises distribués par les municipalités et aux secours de la Caisse d'Allocations Familiales, permirent aux grévistes de tenir si longtemps.

Comme il a déjà été indiqué, les employeurs ne firent aucune proposition tant que le médiateur n'eut pas fait connaître sa recommandation, ayant trouvé en lui celui qui, pensaient-ils, assumerait leurs responsabilités, y compris celle d'une hausse des prix qui aurait compensé la hausse des salaires à laquelle ils ne pouvaient plus échapper.

Aussi la procédure de médiation permettant aux patrons de ne pas rechercher de solution au conflit que leur incurie avait causé, n'eut pas d'autre effet que d'allonger le conflit d'un mois.

Les menuisiers comme les gars du bâtiment des autres corporations qui avaient repris le travail, ayant repoussé les aumônes du médiateur et dénoncé les conclusions à sens unique qu'il avait déposées, il fallut encore deux bonnes semaines pour que les patrons menuisiers fassent l'effort de pensée nécessaire pour sortir de cette situation.

Ayant renouvelé leur délégation — ceux qui étaient apparus comme irréductibles (dont le président du Syndicat Général des Entrepreneurs) n'apparaissant plus — les patrons menuisiers firent appeler une délégation des grévistes.

Ce fut tout d'abord pour proposer les conclusions du médiateur, puis pour ramener au 1<sup>er</sup> janvier l'application du troisième palier fixé par lui au 1<sup>er</sup> juin 1956, mais toujours avec refus d'une incidence automatique sur les salaires réels. A la septième semaine la délégation patronale admettait une incidence sur les salaires réels, mais se bornait à

s'engager à « recommander » à ceux qui pourraient le faire, d'appliquer sur les salaires réels, la différence entre les minima garantis avant la grève (barème de 1951 corrigé par le S.M.I.G.) et la grille finale du médiateur dont la mise en vigueur était avancée de six mois.

C'est là que se situe une nouvelle manœuvre cégétiste qui, si elle n'avait pas été déjouée, aurait eu pour résultat de faire faire aux menuisiers sept semaines de grève inutile pour accepter finalement les conclusions du médiateur rejetées dès que connues.

## Une nouvelle manœuvre cégétiste

Lorsque la continuation de la grève avait été décidée par les menuisiers, une résolution adoptée faisait confiance au Comité de grève et aux secrétaires de syndicats pour mener à bien les nouveaux pourparlers qui devaient s'engager avec le patronat sur la base d'une garantie de 30 francs de l'heure.

Or, le bureau du comité de grève des menuisiers, nommé avant le déclenchement de la grève générale du bâtiment, comprenait justement à parité les trois secrétaires de syndicats, plus un menuisier de chacune des organisations, ce bureau étant assisté d'un ou deux ou trois représentants par entreprise en grève, choisis de préférence pour refléter à la fois l'importance de la répartition syndicale du personnel de chaque entreprise.

Mais, voyant que les secrétaires des syndicats, du Bâtiment C.G.T. et C.F.T.C. étaient occupés par ailleurs ou se désintéressaient un peu du mouvement depuis que les menuisiers étaient seuls dans la course, le représentant cégétiste des menuisiers, qui n'avait pas été un des premiers à débrayer, prétexta de ce que les menuisiers pouvaient mener seuls leur mouvement sans l'aide des « fonctionnaires syndicaux » pour chercher à éliminer des entrevues avec la Chambre Patronale. Dans le même temps, il profitait de ce que les syndiqués F.O. et C.F.T.C., bien que les plus nombreux, étaient presque tous de jeunes militants, pour ne plus réunir le comité de grève avant l'assemblée quotidienne, décider seul sans discussion préalable la ligne de conduite à faire adopter par cette assemblée ; se baptiser lui-même secrétaire du comité de grève, rédiger seul sans consultation les communiqués de presse, et choisir à chaque délégation de nouveaux camarades pour l'accompagner, les représentants F.O. insuffisamment informés assistant ainsi plus en auditeurs qu'en délégués actifs.

Cette attitude répondait vraisemblablement à plusieurs préoccupations. Tout d'abord elle se situait parfaitement dans le cadre des consignes (qui semblent devoir évoluer) (2), de la C.G.T. et du P.C., visant à constituer des Comités d'unité d'action permanents, comprenant des inorganisés et placés sous une direction cégétiste, au lieu des cartels organisationnels et paritaires d'action ou de grève, que les syndicats libres de la Loire ont l'habitude de pratiquer.

Mais l'attitude du cégétiste en question tendait avec évidence surtout à la satisfaction de son « jo-

(1) Voir la « R.P. » de novembre.

bardisme » personnel, ce qui supposait que tous ceux qui pouvaient conduire à égale ou le surpasser dans la conduite de l'action et dans les pourparlers avec les patrons, soient évincés.

Il n'est pas exclu non plus que cette satisfaction d'amour-propre ait été doublée, d'une revanche à prendre sur le F.O. et Sangueoïce, son émules. En effet, le menuisier cégétiste en question est certainement le plus ancien militant du syndicat du bâtiment C.G.T., plus de trente ans d'activité, conseiller prud'homme, membre du F.O. pendant longtemps sinon encore, mais à aucun moment accepté comme secrétaire du syndicat alors qu'il est notoire que les militants cégétistes du bâtiment sont clairsemés et le remplacement des secrétaires, fréquemment démissionnaires, assez difficile au secrétaire en place à la scission, actuellement adhérent F.O., il est passé successivement : un ancien d'incognito fraîchement émoulu d'un centre de F.P.A. n'ayant pas auparavant travaillé dans la profession, son successeur qui ne dura pas trois mois, pour aboutir à Barthelemy, ancien mineur, puis permanent de la fédération départementale du P.C., qui est doublé lui-même par Sangueoïce, ancien mineur, secrétaire de l'U.D., membre du comité central du P.C. Notre homme pouvait donc espérer la promotion que la C.G.T. lui avait jusqu'alors refusée.

Satisfaction d'amour-propre ou tactique politique, il est certain qu'à deux reprises au moins, l'inconscience de l'intéressé où ces manœuvres manquèrent de conduire le magnifique mouvement des menuisiers dans de dangereuses impasses.

### ...Teintée de collaboration de classes...

Pour bien situer l'attitude du militant cégétiste précité, il y a lieu de préciser encore qu'il est l'un des membres ouvriers du bureau de l'Association Générale du Bâtiment, l'ex-comité social interentreprises du Bâtiment, mis en place sous Vicny, qui continue à suppléer sur le plan social à l'absence de comités d'entreprise viables. Dans le cadre de cet organisme un certain esprit paternaliste et de collaboration de classes ne manque pas de circuler et à la faveur des relations ainsi créées, celui qui s'était qualifié secrétaire du comité de grève crut utile d'accepter ou de susciter des contacts personnels avec des patrons au cours desquels il s'engagea dans des concessions, faisant croire à certains délégués patronaux que les grévistes rentreraient à des conditions qu'ils refusèrent chaque fois.

Ces pourparlers séparés (condamnés habituellement par ses amis) trouvaient ensuite leur prolongement dans des commissions paritaires où la délégation ouvrière était constituée comme indiquée plus haut.

C'est ainsi que le 19 octobre une délégation de menuisiers se rendit, à la sauvegarde, à la chambre patronale sans avertir les secrétaires de syndicat. A son retour on fit circuler le bruit que les positions n'étaient pas très éloignées et qu'un accord pourrait être traité sur les bases proposées par les patrons, dont on déformait sciemment la portée.

### ...Met l'action ouvrière en danger

A la réunion du 20, le leader cégétiste expliqua qu'on aboutissait à une proposition patronale de 18 francs d'augmentation, plus 8 francs au 1<sup>er</sup> janvier sur les salaires réels de juin, cette augmentation était assortie d'une promesse de revalorisation de la prime d'outillage de 3 francs de l'heure, ce

qui conduisait à 29 francs au lieu des 30 francs demandés.

L'assemblée générale était prête à approuver lorsque des militants F.O., qui « veillaient au grain », demandèrent des éclaircissements. Il se révélait en fait que la proposition patronale était purement et simplement celle exposée plus haut, soit le barème du médiateur assorti d'une recommandation facultative » sur les salaires réels. Si cette proposition donnait 26 francs, c'était seulement pour une catégorie, et seulement 24 francs, 23 francs, 11 francs, même 3 francs pour les catégories inférieures. Quant aux 3 francs supplémentaires de prime d'outillage il fut précisé que s'ils avaient été demandés, jamais les patrons n'avaient répondu favorablement.

Devant une telle inconscience ou duplicité, je fus obligé de mettre les choses au point, de dénoncer le sabotage de la grève, qui était tenté, d'exiger une désignation syndicale des délégués aux commissions paritaires avec participation des secrétaires de syndicats et le fonctionnement régulier du comité de grève, tel qu'il était constitué au début. Une délégation conforme se rendit à la Chambre Patronale et les patrons durent déchanter de n'avoir pu réussir la capitulation qui avait été à deux doigts d'aboutir dans la confusion.

### La tactique du parti se dévoile...

Cette intervention jeta le désarroi dans l'assemblée, mais bientôt la plupart en comprit le véritable et le lendemain il était procédé à la désignation d'un nouveau comité de grève sur les bases syndicales que nous avions proposées.

Se voyant dépossédés les cégétistes allèrent chercher Sangueoïce, qui monta sur le podium juste comme je terminais mon intervention, pour inaugurer son désaccord avec les propositions que j'avais formulées, la C.G.T., dit-il, ne voulant pas se préoccuper de l'appartenance ou de la non-appartenance syndicale des membres du comité de grève, les grévistes ne devant se préoccuper que de choisir les meilleurs d'entre eux, même si des entreprises ne devaient être représentées que par des délégués F.O. d'autres que par des cégétistes ou des inorganisés.

Je répondis que le succès de la grève exigeait que toutes les tendances syndicales puissent s'exprimer au comité central de grève si l'on ne voulait pas que la critique s'exprime au dehors, que nous n'admettions pas des représentants des inorganisés et que nous souhaitions, que dans chaque entreprise où il y avait plusieurs organisations, même si F.O. était majoritaire, ce qui était souvent le cas (en particulier dans l'entreprise du leader cégétiste), toutes aient un représentant au comité de grève. J'opposais cette attitude véritablement unitaire à la tactique habituelle de la C.G.T. et terminais en indiquant que nous déterminerions notre position quant à la poursuite de l'action commune suivant les désignations qui suivraient.

### Mais la conception syndicaliste triomphe

Les grévistes, même cégétistes, se rallièrent à notre conception et c'est ainsi que dans deux entreprises où la C.G.T. était majoritaire, les grévistes ne manquèrent pas de désigner un représentant F.O. au comité de grève.

Dans les jours qui suivirent les entrevues patrons-ouvriers n'aboutirent à aucun résultat, les patrons tentèrent la manœuvre qui avait été utilisée par les entrepreneurs du gros œuvre ; ils offrirent par lettre à chacun de leurs ouvriers de reprendre le travail le lundi 24 octobre sur la base d'augmentations individuelles qui variaient de 5 à 31 francs de l'heure. Les lettres furent remises au comité de grève et aucune rentrée n'eut lieu, les ouvriers, même ceux qui obtenaient plus que ce qui était

(2) Voir, dans « France Nouvelle » du 19 novembre, l'article de Marcel Caille, le nouveau membre soviétique du Bureau confédéral de la C.G.T.

demandé restant solidaires de leurs camarades et la poursuite de la grève était confirmée par 98,5 pour cent à bulletin secret.

Le 26 octobre les patrons tentèrent de nouveau la méthode qui avait failli réussir une semaine plus tôt.

Le président de l'Association générale du Bâtiment, un gros entrepreneur, s'érigea en médiateur officieux, convoqua le leader des menuisiers cégétistes, puis une délégation d'ouvriers et patrons menuisiers, mais en admettant les délégués du personnel de son entreprise dont un membre de notre bureau F.O. qui fut le seul à faire des réserves, les cégétistes acceptant de soumettre à l'assemblée la proposition « dernière »... qui leur était faite et qui ne faisait que transformer la recommandation sur les salaires réels, en obligation — le leader cégétiste déclarant devant la délégation patronale, que si elle n'était pas acceptée par les ouvriers il abandonnerait ses responsabilités au comité de grève.

Après les explications données devant l'assemblée générale, la position du secrétaire F.O., soutenue par les secrétaires des deux autres syndicats, fut adoptée, rejetant la « dernière »... proposition patronale, mais décidant de ne pas rompre les ponts et de se rendre l'après-midi au bureau du nouveau « médiateur » pour poursuivre la discussion.

Lorsqu'ils apprirent la décision ouvrière, les patrons voulurent suspendre la séance, mais ils n'osèrent fuir le débat et après trois heures de discussion ils étaient bien convaincus que les menuisiers n'iraient pas en deçà de leurs exigences. Ils acceptèrent de réunir de nouveau leurs adhérents pour réexaminer la situation, mais ne purent se mettre d'accord entre eux.

### Une brèche dans le mur patronal

Les 6 et 7 novembre, deux patrons menuisiers offraient 28 à 30 francs d'augmentation, la proposition F.O. de revenir à la tactique du début pour diviser les patrons, était acceptée par l'assemblée générale qui autorisait les camarades à rentrer après signature d'accords en bonne et due forme.

Le lendemain, la tactique s'affirmait heureuse ; plusieurs patrons, dont le chef de file de la délégation patronale, faisaient appeler leurs ouvriers pour discuter d'accords séparés, les projets d'accords étaient revus par le comité de grève, et celui du responsable de la délégation patronale était modifié pour qu'il puisse avoir une valeur juridique. Devant cette existence, ce patron reconvoquait une commission paritaire générale, puis le 9 novembre nouvelle assemblée générale des patrons menuisiers, suivie à 16 heures d'une commission paritaire qui après suspension de séance, demandée par les patrons pour nouvelle consultation téléphonique, aboutissait à un accord signé à 22 heures, et le lendemain la reprise du travail pour le lundi 4 novembre était votée dans l'enthousiasme et sans que la combativité des grévistes ait été gravement atteinte par les erreurs signalées ci-dessus.

### Les patrons menuisiers capitulent

Au contraire les patrons avaient capitulé sans conditions, s'étant, d'après les propres paroles du secrétaire du syndicat des entrepreneurs, « déculotés ».

Cet accord qui s'applique en deux étapes, l'une au 1<sup>er</sup> novembre, l'autre au 1<sup>er</sup> janvier et couvre toutes les menuiseries de la région industrielle de Saint-Etienne et des deux vallées de l'Ondaine et du Gier, prévoit qu'il n'y aura plus dorénavant d'ouvriers classés manœuvres dans la menuiserie.

L'augmentation qui s'applique sur les salaires réels de juin 1955 donnera :

Catégories	Juin 1955	Janvier 1956	Augm.
Man. et aide	119	144	25
Ouvr. qual. 1 <sup>er</sup> éch.	119	146	27
Deuxième éch.	129	156	27
Troisième éch.	138	167	28
Ouvr. haut. qual.	148	174	26

Mais ces augmentations horaires sur les salaires réels, et pas seulement sur les salaires de base, seront en moyenne supérieures à 30 francs et peu de menuisiers resteront aux minima garantis, car une disposition prévoit l'institution d'une majoration moyenne, par catégorie professionnelle, de 3 % des salaires.

Ainsi une grève, déclenchée sur un objectif de 30 francs de l'heure sur les salaires réels et une grille allant de 142 à 214 francs, obtient plus de 30 fr. de l'heure sur les réels et si les 214 francs ne sont pas atteints pour les ouvriers les plus qualifiés, par contre le salaire le plus bas ne pourra être inférieur à 144 fr. 30 au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

### Mais le syndicat patronal veut renier l'engagement des patrons menuisiers

Mais le syndicat général des entrepreneurs ne veut pas couvrir l'accord arraché à sa Chambre syndicale de la menuiserie, et si verbalement on laisse entendre que les patrons menuisiers feront tout de même honneur à la signature de leurs représentants, officiellement voici l'échange de correspondance qui a eu lieu :

Voici la lettre adressée le 10 novembre par le secrétaire du syndicat général des entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire, au secrétaire des syndicats C.G.T.-F.O. du Bâtiment-Bois :

*Monsieur le Secrétaire,*

*Confirmant la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Peure, j'attire votre attention sur le fait que l'accord que vous avez signé hier avec les représentants de la chambre syndicale de la Menuiserie, noté, dans son intitulé, la mention : « entre la Chambre syndicale de la Menuiserie agissant par délégation du syndicat général des entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics de la Loire, et avant les signatures la mention « Pour la Chambre syndicale patronale du syndicat général des entrepreneurs, la Délégation Menuiserie ».*

*J'ignore si la délégation de la Chambre syndicale de la Menuiserie a eu son attention attirée par ce libellé.*

*Il n'est pas à ma connaissance, qu'elle ait reçu une délégation du syndicat général des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics de la Loire pour engager celui-ci et, à mon avis, la signature de la Délégation ne pouvait qu'engager la Chambre syndicale de la Menuiserie elle-même, dont elle constituait l'émanation.*

*J'ignore, en effet, si le syndicat général acceptera, en ce qui le concerne, d'entériner l'accord signé par la Chambre syndicale de la Menuiserie. Je puis provoquer à cet effet dans les plus courts délais, une réunion du conseil d'administration du syndicat, réunion au cours de laquelle celui-ci fixera sa position.*

*Veuillez agréer, etc.*

*Pour le Président,*

Le Secrétaire général : A. SALTEL.

Voici la réponse du secrétaire C.G.T.-F.O., adressée le 12 novembre à M. Saltel, secrétaire du syndicat des Entrepreneurs :

*M. le Secrétaire général,*

*Répondant à votre lettre du 10 courant, je vous précise comme je vous l'avais indiqué verbalement, que c'est bien après avoir attiré l'attention de la délégation de la Chambre patronale de la Menui-*

serie que j'ai proposé le libellé du premier paragraphe de l'accord.

En effet, comme vous nous aviez indiqué précédemment que les chambres syndicales internes du syndicat général des entrepreneurs n'avaient pas de personnalité juridique, il était utile que ceux des patrons menuisiers qui sont membres du Conseil du syndicat général, signent en tant que délégués de celui-ci.

Nous n'avons pas à nous immiscer dans la vie interne de vos organisations, mais il nous apparaîtrait tout à fait curieux que de nombreuses commissions paritaires se soient tenues tout au long de la grève, la plupart en votre présence, que les délégués patronaux à ces commissions aient signé un accord et que le syndicat général puisse prétendre qu'il ne l'engage pas.

Je ne pense pas que, comme on l'a fait à Nantes, on puisse prétendre que la signature des patrons menuisiers ait été extorquée par la force, car il est notoire que si pression il y a eu, cette pression n'a à aucun moment été accompagnée de violences et que les menuisiers n'ont usé légitimement que de la force d'inertie en se croisant les bras jusqu'à ce qu'on veuille bien leur accorder un salaire un peu plus digne de leur travail et de leur personne.

D'ailleurs, comme je vous l'ai indiqué, l'accord provisoire de la menuiserie ne règle pas entièrement le problème, ni pour les menuisiers, ni surtout pour les autres corporations du Bâtiment.

Je pense qu'aucun patron n'a cru que la suspension de la grève et les quelques francs d'augmentation donnés à cette occasion ne réglait le problème des salaires dans le Bâtiment.

Si la grève a été suspendue, c'est uniquement parce que les organisations ouvrières n'ont pas voulu engager les travailleurs dans une impasse à la veille de l'hiver, et alors que vous ne vouliez prendre aucune responsabilité tant que la procédure de médiation, qui s'éternisait, ne serait pas terminée et que n'avaient pas été reprécisées les propositions officieuses que certain groupe d'entrepreneurs avait faites avant la nomination du médiateur.

Pour couper court à toute illusion, recherchée par certains entrepreneurs, nous tenons à vous préciser que rien n'est encore solutionné et qu'il serait bien préférable de régler, sans attendre le printemps, les questions restant en suspens.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer sans tarder la commission paritaire générale du Bâtiment, afin que soient abordés :

- la revalorisation des salaires de toutes les corporations ;
  - l'établissement d'une grille départementale ;
  - la convention collective départementale.
- Veuillez agréer, etc.

Tony PEYRE.

Le syndicat général des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire, le 14 novembre, adressait la lettre suivante au secrétaire des syndicats ouvriers du Bâtiment et du Bois C.G.T.-F.O.

Monsieur le Secrétaire,

Notre Conseil d'administration s'est réuni ce jour pour examiner l'accord qui a été signé le 9 novembre 1955, par les organisations syndicales ouvrières CGT, CGT-FO et CFTC d'une part et par une délégation de la Chambre Syndicale de la menuiserie d'autre part.

Après avoir constaté que la délégation dont il s'agit n'était pas mandatée pour engager notre syndicat général, notre Conseil a décidé de considérer cet accord comme nul et non avenue, cette décision ayant été prise à l'unanimité des membres présents moins deux voix.

Veuillez agréer, etc.

Le bureau du Syndicat général :  
CHARRA, JERPHANON, PASSAGER, GENESTE.

Et on peut conclure cette relation par la mise en garde publiée sur la presse régionale par les syndicats C.G.T.-F.O. du Bâtiment sous le titre : « Non, messieurs les patrons du Bâtiment, un accord n'est pas un chiffon de papier ! ».

Ainsi, ces messieurs du syndicat des Entrepreneurs, après s'être pendant quatre ans bouché les yeux sur les causes qui ont conduit au conflit ; après avoir fui leurs responsabilités pour les reporter sur un médiateur, voudraient maintenant rejeter la responsabilité de l'application de l'accord de salaire qui a été signé par certains de leurs représentants.

Cette attitude sera très nettement condamnée par tous les gens de bonne foi qui n'admettent pas qu'un accord puisse être aussi facilement violé.

S'il est vrai que les signataires n'avaient pas eu l'accord du syndicat des Entrepreneurs pour l'engager, c'est une histoire à débattre entre eux et leur syndicat, mais les ouvriers menuisiers ne sauraient supporter les conséquences d'une fuite devant les responsabilités qui sévit depuis bien longtemps au syndicat patronal.

Quant aux ouvriers, eux, ils soupçonnent plutôt que c'est une triste comédie dont on voudrait leur faire payer les frais.

En effet, leurs revendications ont été exprimées, pendant dix semaines de grève, avec suffisamment de netteté pour qu'aucun employeur n'ait pu se méprendre.

Avant la dernière commission paritaire tous les patrons menuisiers, réunis pour la nième fois, ont pu être informés des intentions ouvrières.

Le fait que le président du syndicat général, lui-même menuisier, n'ait pas daigné participer aux discussions paritaires, est une preuve supplémentaire de démission dont ne sauraient souffrir les travailleurs. D'ailleurs avant la rédaction des textes lors d'une suspension de séance la délégation patronale nous a indiqué avoir avisé téléphoniquement le président en question.

Le syndicat général ne saurait dégager sa responsabilité alors que les pourparlers se sont déroulés en présence de son secrétaire général et que la rédaction du texte et l'apposition des signatures par quatre patrons menuisiers, dont un membre du conseil d'administration du syndicat général, ont eu lieu en présence du secrétaire adjoint de ce syndicat général.

En conclusion, les ouvriers menuisiers n'admettraient pas d'avoir été joués en ayant repris le travail sur la base d'un accord qu'on conteste après coup.

Avec leurs organisations syndicales ils sauront faire appliquer cet accord.

Et si par de nouvelles démonstrations de mauvaise foi, des patrons voulaient renier la signature qui a été donnée en leur nom, il ne faudrait pas s'étonner que les conflits futurs qui pourraient surgir ne restent pas dans le climat pacifique où s'est déroulé celui-ci. Car à jouer avec le feu on se brûle et les incendiaires seraient alors connus.

Tony PEYRE.

## Langage de chef syndicaliste !

« Les camarades de Saint-Nazaire avaient laissé creuser un fossé de 22 % entre les salaires réels et les salaires possibles, c'est la cause des ennuyeux soubresauts que nous avons connus et des difficultés sociales que nous rencontrons actuellement. »

(Discours de Bothereau au dernier C.C.N. de Force Ouvrière.)

# Une grève à demi sauvage à l'imprimerie Destossés

Un curieux mouvement a secoué pendant trois semaines une grande imprimerie parisienne, occupant plus de 2.000 ouvriers, partie à l'usine d'Issy-les-Moulineaux, partie aux ateliers parisiens de la rue Fondary.

Usine est un terme surprenant dans le Livre, il est justifié par l'importance de l'entreprise, par la tendance à travailler de jour et de nuit.

Le conflit a interrompu la parution de quelques périodiques à gros tirage, dont « Paris-Match », magazine en couleurs dépassant le million. Ce mouvement présente l'originalité d'être une grève non reconnue par les organisations syndicales du Livre. Dans certains pays, comme l'Angleterre, ce n'est pas un fait exceptionnel, en France le phénomène est plus rare.

La structure du syndicalisme du Livre y est sans doute pour quelque chose. Dans la région parisienne, le Livre n'a réalisé que partiellement le syndicat d'industrie. D'un côté, il y a le syndicat général du Livre qui rassemble : imprimeurs, lithographes, offsettistes, photgraveurs, clichés, rotativistes, bobiniers, brocheuses, etc. De l'autre, quatre syndicats indépendants : l'importante Chambre syndicale typographique, groupant tous les compositeurs ; puis trois syndicats aux effectifs modestes : les correcteurs, les mécaniciens-linos, les fondeurs.

On pensera qu'une telle structure est anachronique et que la cohésion dans les entreprises doit s'en ressentir. Certes, il y a là une source de difficultés, mais l'expérience prouve que ce cloisonnement corporatif permet au syndiqué de sentir le syndicat plus proche, de lui rester plus fidèle ; il permet aussi de mieux résister à la colonisation, au total de préserver l'efficacité syndicale. Coiffant le tout, les comités inter-syndicaux presse et labeur coordonnent l'action ; si le comité labeur n'a pas une autorité égale à celui de la presse, il lui appartient tout de même de traiter les questions générales avec les maîtres imprimeurs.

Au syndicat général du Livre, qui connaît la prépondérance communiste, il subsiste des îlots de résistance dans plusieurs sections techniques importantes ; il n'est pas douteux qu'un retour à l'indépendance organique de ces sections clarifierait la situation.

Le mouvement de chez Desfossés montre tout l'intérêt qu'il y aurait à laisser face à face, entre eux, les extrémistes et les modérés communistes.

Est-ce particulier au Livre ? Incontestablement, les deux tendances y existent.

Déjà, à la tête de la fédération, on observe des « compagnons de route » qui ne suivent pas la majorité confédérale dans certaines outrances et des communistes encartés qui s'accommodent fort bien de cet opportunisme. Nous voyons, à la tête du syndicat général du Livre, des éléments communistes qui s'efforcent, avec plus ou moins de bonheur, de préserver cette continuité syndicale du Livre dont ils sont malgré tout imprégnés.

En revanche, chez Desfossés des activistes communistes (dont Sorel qui fut délégué général de l'établissement et qui est secrétaire de l'offset au syndicat du Livre) ont créé un climat d'agitation

perpétuelle. Les conditions de travail, les salaires payés ne sont pas spécialement défavorables, bien au contraire.

D'un côté, les ateliers de la rue Fondary, spécialisés dans l'impression des périodiques, la plupart en couleurs, octroient les salaires les plus élevés pour les imprimeries de labeur. A Issy-les-Moulineaux, salaires moyens, tous au-dessus des tarifs syndicaux.

L'ampleur de l'entreprise, le modernisme de l'outillage et des méthodes permettent de réaliser des bénéfices et c'est là un facteur favorable pour un travail syndical efficace. A une condition : que le climat soit tout à fait différent, c'est-à-dire que l'action dans l'entreprise concorde avec l'action générale des syndicats du Livre.

## TENIR SES ENGAGEMENTS

L'action du Livre s'inscrit dans la notion de contrat, les conventions collectives définissent les conditions de travail (y compris des normes de production raisonnables), la rémunération, le fonctionnement d'une échelle mobile antérieure à la loi. Un accord spécial a permis d'établir un régime de retraite complémentaire, au terme d'autres accords on a défini la revalorisation des salaires par rapport à 1938-39, et en 1956 le salaire terminal revalorisé sera atteint. Le mouvement Desfossés a commencé quelques jours avant le 1<sup>er</sup> octobre, échéance de l'avant-dernier palier de revalorisation. Il pouvait provoquer un conflit général, puisqu'il constituait une violation de l'accord général, conclu pour la région parisienne.

En bref, s'opposent ici deux conceptions différentes de l'action ouvrière. Chez Desfossés, les ouvriers stimulés par les activistes communistes, oublient qu'ils appartiennent à une fédération qui poursuit une action continue depuis trois quarts de siècle. Chaque revendication satisfaite entraîne la signature d'un accord et ce réseau de contrats protège l'ouvrier, même pendant les périodes de dépression économique défavorables à l'action ouvrière. D'autres secteurs industriels procèdent par bonds, après les périodes de dépression et les échecs, vient un regroupement, une poussée : 1920, 1936 ou 1955 avec Saint-Nazaire et Nantes.

Travaillant dans le cadre d'une usine de banlieue, nos camarades de chez Desfossés sont plus influencés par le climat ouvrier général que par celui de leur fédération.

Il n'est pas niable que les avantages arrachés à Saint-Nazaire et Nantes créent une situation nouvelle ; le Livre, souvent en pointe, est ici dépassé par des corporations dont le poids économique est plus décisif.

Lié par les contrats signés, le Livre ne peut participer à toutes les flambées revendicatives, un des aspects du sérieux de son syndicalisme étant le respect des engagements pris.

Bien entendu, on peut dénoncer une convention collective, proposer des modifications. Précisément, la fédération se trouve placée devant cette possibilité au début de 1956 ; prochainement le comité fédéral élargi aux délégués régionaux aura à se prononcer. La décision sera prise en fonction des indications reçues des syndicats et il est certain

que le Livre s'alignera sur les corporations qui progressent. Déjà l'intégration des primes dans le minimum interprofessionnel a été admise par les patrons, ce qui a permis un relèvement de salaire dans toutes les sections de province. Les trois semaines de congé, acquises par les métallurgistes parisiens et revendiquée par le congrès fédéral, vont être à l'ordre du jour.

Il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour prétendre que l'affaire Desfossés vient secouer des bonzes syndicaux insoucieux du sort de leurs mandants ou des possibilités actuelles.

### LE CONFLIT

Au départ, des revendications particulières étaient formulées dans divers ateliers tendant à obtenir des augmentations horaires allant de 30 à 60 francs. Aux demandes présentées par les délégués, la direction répond ceci :

« Nous ne refusons pas de discuter des salaires, pour certaines catégories qui peuvent établir que des salaires supérieurs sont payés dans d'autres imprimeries.

« Nous refusons de discuter une augmentation générale, basée sur l'élévation du coût de la vie ou une revalorisation. Ces problèmes sont réglés par l'échelle mobile et par l'accord du 30 septembre 1953, qui prévoit un rajustement de 20 % au terme du dernier échelon le 1<sup>er</sup> juin 1956. »

Les revendications faisant état du bilan favorable, la direction riposte en rappelant que des primes de productivité ont apporté de 4 à 15 % suivant les services, que les primes de vacances et de fin d'année totalisent 40.000 francs pour 1954, celle de vacances étant de 28.000 francs pour 1955.

Sur ce, les délégués de l'entreprise répondent par la suspension des heures supplémentaires dans tous les services ; puis les bobiniers arrêtent le travail et, de proche en proche, la paralysie gagne l'usine.

Notons que les bobiniers sont une trentaine, qu'en fait la grève est partie sur décision de ceux en service, donc de quelques travailleurs (manœuvres gros travaux). Le mécanisme est le suivant : l'équipe qui reliaie refuse de reprendre le travail abandonné par la première équipe, l'impression non alimentée s'arrête, la brochure également, la composition voit s'entasser un plomb inutilisé ; c'est l'arrêt général, sans être la grève franche. Même les catégories qui désavouent la grève doivent se taire, en raison de ce sentiment très fort qu'est la solidarité ouvrière. Syndicalement, le mouvement peut nuire à toute la corporation, puisque les patrons peuvent arguer d'une violation de l'accord intersyndical pour refuser d'appliquer l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> octobre.

Le mouvement entraîne une sorte de crise syndicale et pendant toute sa durée le comité intersyndical ne sera pas réuni. La Chambre syndicale des typos refuse de reconnaître la grève ; le syndicat du Livre, plus divisé, est moins net. Son secrétaire, Armand Prudhomme, est également à la tête du comité intersyndical et il se trouve très gêné. En déclenchant ce mouvement, ses camarades communistes le mettent dans une position impossible ; il ne s'occupera du conflit qu'au moment du règlement et après avoir offert sa démission. Le conseil central du Livre admet que le mouvement a été déclenché illégalement, sans consultation préalable des syndicats, mais, officiellement, il ne va pas jusqu'au désaveu.

La fédération n'est pas moins embarrassée, la grève contrevient aux accords conclus, elle pose des problèmes de solidarité, sur le plan national et international.

En matière d'imprimerie, il y a trois parties : patrons, ouvriers, clients ; plus l'impression présente un caractère d'urgence, plus grand est le rôle du client.

La grève d'octobre 1955 faisait suite à des grèves tournantes de fin août début septembre terminées dans des conditions médiocres. Une grève est une bataille, on cherche donc à se faire du mal. Ici c'est le client qui reçoit les coups les plus rudes ; suspendre, par exemple, la parution d'un magazine tirant au-delà du million, l'empêcher de sortir un numéro sensationnel prévu pour le salon de l'Automobile, c'est lui porter un préjudice considérable dont il se souviendra et qui voudra se venger à l'avenir.

On trouvera naturel que la clientèle se soit tournée vers d'autres imprimeries en France. La maison Lang, autre grosse imprimerie parisienne, fut pressentie ; refus du personnel. La direction licencia symphoniquement deux délégués, acceptant de les garder sur décision du comité d'entreprise.

Des sondages sont poussés en Suisse, les syndicats refusent le travail, bien que la fédération française (non membre de la fédération graphique internationale) ait répondu de façon ambiguë, quant à la validité de la grève. Notons-le, les syndicats suisses encourrent des amendes considérables d'après la législation de leur pays.

On peut toucher ainsi qu'une grève partielle, dans une grande imprimerie de périodiques, a des incidences plus graves que l'abandon total d'un chantier du Bâtiment, par exemple.

Il existe des magazines diffusés sur le marché français qui sont collectionnés à l'étranger (Belgique), dans des conditions sans doute plus économiques. Un périodique imprimé en Suisse serait, lui, assuré de la régularité de parution, la grève est pratiquement inconnue dans le Livre suisse.

La maison Desfossés étant paralysée, on avait au lock-out, toutefois la solidarité ouvrière empêchait la direction de pousser à fond le jeu de force. Pour régler, il fallait s'engager dans la procédure de conciliation prévue par la convention collective.

Pas de solution devant la commission régionale, le conflit est porté en commission nationale et la fédération intervient.

La position patronale était la suivante : réouverture, avec licenciement de deux ou trois délégués, dénonciation d'un protocole particulier à l'héliogravure, reprise du personnel helio à 90 % seulement.

Après conciliation, deux délégués visés par la demande patronale proposaient de résigner leurs fonctions syndicales, dans un délai de dix jours, cependant que la maison abandonnait les autres conditions. Et la rentrée est ainsi obtenue ; pas de quoi illuminer ! Parmi les incidents de cette grève étrange, notons une histoire de repas offert par la cantine gérée par le comité d'entreprise, le refus de la direction de laisser pénétrer les grévistes, l'intervention (à quel titre ?) du maire communiste et, finalement, la distribution par la direction d'un billet de 500 francs pour compenser la non-consommation du repas ! En finale, c'est le comité d'entreprise qui dut payer la note. Notons l'intervention de l'Union des syndicats, en la personne de Tollet, venant encourager les grévistes à prolonger un conflit désavoué par les organisations syndicales.

Cette intervention, semble-t-il, n'a été sollicitée que par un secrétaire de section technique du Livre ; la Chambre syndicale typo, puis le syndicat des correcteurs ont protesté contre cette intervention.

Sans ambiguïté, Bernard a déclaré, devant un comité fédéral, que le syndicat du Livre était libre de charger Tollet de démolir cette organisation, mais qu'il déniait à Tollet le droit de parler aux typos sans l'assentiment de la Chambre syndicale. La rentrée obtenue, le malaise persiste. Au cours de réunions qui suivirent, les délégués, reniant leur signature, refusaient de démis-

